

**MODALITES GENERALES
DE CONTROLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPETENCES (M3C)
ET
REGLEMENT DES ETUDES
ANNEE 2024-2025**

UFR ou Institut : INSPÉ de l'académie d'Amiens

*Diplôme de Master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de
l'Education et de la Formation)*

Mention : Encadrement éducatif

TABLE DES MATIERES

1 présentation générale	3
1.1 Organisation du diplôme	3
1.2 Modalités de publication des M3C	4
2 L'inscription pédagogique et le contrat Pédagogique	4
2.1 Inscription Pédagogique	4
2.2 Contrat pédagogique	4
2.2.1 Régime général d'études	4
2.2.2 Régime spécifique d'étudiant (RSE)	4
2.2.3 Année de Césure ()	5
2.2.4 L'engagement étudiant et activité salariale ()	6
2.2.5 La mobilité internationale sortante	6
3 L'évaluation	7
3.1 Sessions, règles de calcul et de compensation des EC/UE et des semestres	7
3.1.1. Structuration d'une année	7
3.1.2. Sessions d'examens	7
3.1.3. Modélisation (partie 2)	8
3.1.4. Règles de calcul et résultats	8
3.1.5. Validation de l'Unité d'Enseignement (UE)	8
3.1.6. Validation du semestre	14
3.1.7. Validation de L'année	14
3.2. Absences et dispenses	14
3.2.1. Gestion des absences	14
3.2.2. Gestion des dispenses et des validations d'études	15
3.3. Points jurys	15
3.4. Points bonus	16
3.4.1. Bonus Pratiques Valorisées	16
4. Capitalisation, règles de progression et de délivrance du diplôme	17
4.1. Capitalisation des UE	17
4.2. Le Master	17
4.2.1. Passage du M1 au M2	17
4.2.2. Redoublement	17
4.2.3. Validation et note du master	17
4.3. Calcul de la mention et Réinscription dans un autre parcours du diplôme obtenu	17
Annexes : Maquettes et M3C	18

1 PRESENTATION GENERALE

1.1 Organisation du diplôme

La mention 3 « Encadrement éducatif » comporte, avec la nouvelle accréditation, une restructuration significative avec trois parcours distincts, à la fois pour répondre aux besoins de publics spécifiques et pour accroître le champ d'orientation des étudiants de la mention Encadrement éducatif.

Ces trois parcours sont :

- Conseiller principal d'éducation (CPE)
- Conseiller principal d'éducation (CPE) digitalisé (en enseignement à distance).
- Éducation à la Santé et au Développement Durable : Interroger et Intervenir (ESDD : 2i)

L'offre de formation s'est appuyée sur l'analyse des atouts du parcours CPE :

1. entre 2015 et 2019, la part d'admis de nos étudiants sur le nombre d'inscrits au concours CPE a progressé de 8,6% à 29,03% - alors que la moyenne nationale est passée de 4,48% à 4,31%
2. les candidatures sont, chaque année, plus nombreuses (140 en 2018, 165 en 2019)
3. l'assiduité est très satisfaisante
4. les conseils de perfectionnement mettent en lumière une satisfaction des étudiants concernant leur formation, mais également celle des intervenants concernant l'engagement des étudiants. Elle s'est également appuyée sur les fragilités du parcours : difficultés à gérer deux publics en M2, les fonctionnaires stagiaires et les recalés au concours ; lors des campagnes d'admission au sein du parcours, la consultation des dossiers et les échanges avec les candidats font émerger un manque de disponibilité pour se rendre en cours du fait d'une activité professionnelle et un manque de moyens financiers pour réduire cette activité. Les personnes qui souhaitent une reconversion professionnelle sont nombreuses à se renseigner, mais elles sont peu à y parvenir. De fait, des personnes motivées sont amenées à renoncer à intégrer le master parcours CPE. Cette faiblesse est accentuée par un format pédagogique qui n'offre pas de flexibilité suffisante.

Partant de ces constats, la responsable du parcours CPE et le responsable de la mention ont soumis au SIP (service d'innovation pédagogique) un projet qui lui a permis de financer et de mettre en place une formation innovante avec deux parcours CPE : l'un en présentiel, l'autre en parcours digitalisé (totalement en enseignement à distance), permettant une plus grande flexibilité pédagogique, adaptée aux différents publics, et s'appuyant sur une approche compétence.

Le 3ème parcours, intitulé ESDD : 2i (Éducation à la santé et au développement durable : interroger et intervenir) est parti du constat, depuis quelques années, de l'émergence d'une demande sociale formulée par les chefs des établissements scolaires, par les élus des collectivités territoriales ainsi que par les responsables associatifs pour développer des programmes auprès d'un public adolescent/jeune afin de contribuer à l'éducation du « devenir adulte » : à la responsabilité, à la pensée critique ainsi qu'à la compréhension de ces « questions socialement vives ». D'autre part, des étudiants, des salariés, souhaitent réorienter leur parcours professionnel pour animer des programmes auprès des adolescents et des jeunes liés aux domaines de la santé, du développement durable et de la citoyenneté. À l'issue de ce parcours, les étudiants peuvent s'orienter vers des fonctions de conception et d'animation de dispositif, de formateur ou chef de projet ou chargé de mission dans les domaines « d'éducatifs ».

1.2 Modalités de publication des M3C

Le règlement des études et les M3C sont accessibles dans les livrets de l'étudiant, disponibles par parcours sur la plateforme Tutelec et le site internet de l'INSPÉ (rubrique « Documents »).

2 L'INSCRIPTION PEDAGOGIQUE ET LE CONTRAT PEDAGOGIQUE

2.1 Inscription Pédagogique

L'inscription pédagogique est l'étape suivant l'inscription universitaire (après l'acquittement de la CVEC et de l'inscription administrative), celle-ci est obligatoire.

Les inscriptions pédagogiques sont réalisées après les inscriptions administratives, au fur et à mesure de l'établissement des contrats pédagogiques. Elles sont finalisées vers la fin du mois d'octobre pour prendre en compte le calendrier mis en place par l'UPJV dans le cadre de la gestion des RSE.

Le processus est le suivant : Avant la fermeture de l'établissement en juillet, les étudiants sont consultés sur leurs vœux d'options par le biais de questionnaires.

Au fur et à mesure des inscriptions administratives, les étudiants sont invités à compléter un formulaire en ligne. Ils communiquent par ce biais les informations relatives à leur parcours universitaire, formulent leurs éventuelles demandes d'aménagements (dispense ou validation de modules d'enseignements, de RSE, dispense d'assiduité) en fournissant les justificatifs correspondants.

Ces demandes sont examinées par la commission pédagogique qui décide de l'affectation dans les groupes et des aménagements pédagogiques individuels. Si un aménagement pédagogique est décidé, celui-ci est formalisé dans le cadre d'un contrat pédagogique individuel signé par l'étudiant et la commission pédagogique.

La répartition dans les enseignements optionnels, et les éventuels aménagements pédagogiques se traduisant par une dispense ou validation d'EC/UE, sont enregistrés dans Apogée.

En l'absence de demandes particulières formulées dans les délais, l'inscription pédagogique est réalisée par défaut sur l'ensemble de la structure d'enseignement. Les enseignements optionnels devant être suivis par l'étudiant sont déterminés par la composante.

2.2 Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique ⁽¹⁾.

2.2.1 REGIME GENERAL D'ETUDES

Par défaut, tous les étudiants non concernés par les dispositifs cités à partir du point 2.2.2 et ne formulant pas de demande de dispense ni de validation d'études sont considérés comme bénéficiant d'un contrat pédagogique classique (non formalisé).

2.2.2 REGIME SPECIFIQUE D'ETUDIANT (RSE)

Ce régime nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique formalisé.

¹ Pour la licence, il est encadré par l'Article 12 de l'Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence.

2.2.2.1 Rappel du dispositif⁽²⁾

Les RSE sont applicables :

- aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 heures par semaine en moyenne,
- aux femmes enceintes,
- aux étudiants en altération temporaire de santé,
- aux étudiants chargés de famille,
- aux étudiants engagés dans plusieurs cursus,
- aux étudiants en situation de handicap,
- aux étudiants à besoins éducatifs particuliers,
- aux étudiants en situation de longue maladie
- aux étudiants entrepreneurs,
- aux artistes de haut niveau,
- aux sportifs de haut niveau,
- aux étudiants exerçant des responsabilités particulières : étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association, étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle, étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique et étudiants élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires.

Les fiches correspondant aux différentes situations indiquent les modalités d'adaptation de la formation et sont disponibles à l'adresse :

<https://www.u-picardie.fr/reussite-et-vie-etudiante/aide-et-accompagnement/regime-specifique-d-etudes-rse/>

La plateforme mise en place par l'INSPE pour enregistrer les demandes d'aménagements pédagogiques intègre le formulaire de demande de RSE mis à disposition sur la page de l'UPJV. Les demandes sont donc à formuler directement sur la plateforme, et accompagnées des justificatifs correspondants.

Le détail des périodes à respecter est décrit dans chacune des fiches.

2.2.2.2 Mise en œuvre

Chaque étudiant devra formuler une « demande de régime spécifique » et joindre les justificatifs. Le contrat pédagogique sera établi avec l'étudiant pour formaliser les aménagements correspondants à la situation.

Les étudiants concernés peuvent bénéficier d'aménagements ou d'épreuves de substitution, tels que définies dans le contrat pédagogique.

2.2.3 ANNEE DE CESURE (3)

Ce régime nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique formalisé.

² Réf. Article 12 de l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

³ Ref. Articles L.611-12 et D.611-13 à D.611-19 du code de l'éducation - Circulaire n° 2019-030 du 10-04-2019 relative à la mise en œuvre de la suspension temporaire des études dite période de césure dans les établissements publics.

2.2.3.1 Modalités de validation de la période de césure

Les demandes de période de césure sont gérées comme défini dans la procédure de demande de césure.

2.2.3.2 Valorisation de l'année de césure (4)

L'année de césure n'est pas valorisée par des points bonus.

2.2.4 L'ENGAGEMENT ETUDIANT ET ACTIVITE SALARIALE (5)

Ce régime nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique spécifique.

Une demande de valorisation de l'engagement étudiant (hors stage et alternance) pourra être faite auprès de la DVE. Celle-ci sera examinée par une commission composée du VP CFVU ou de la VP Vie Étudiante, de la VPE, du directeur de la DVE.

Le suivi et l'évaluation de cet engagement seront effectués selon des modalités précisées dans le document « engagement » ⁽⁶⁾ et reprises dans le contrat pédagogique.

2.2.4.1 Mise en œuvre de la valorisation de l'engagement des étudiants

L'engagement est valorisé par l'attribution de point bonus (0,1 point).

Si un étudiant a plusieurs engagements citoyens, il pourra valoriser chacun d'eux sur des années différentes.

2.2.4.2 Mise en œuvre de la valorisation d'une activité salariale

Ce type d'activité peut être valorisé en jury de mention sur décision du/de la Président(e).

Si un étudiant a plusieurs activités salariales, il pourra valoriser chacune d'elles sur des années différentes.

2.2.5 LA MOBILITE INTERNATIONALE SORTANTE

Ce régime nécessite l'établissement d'un contrat pédagogique entre la direction des relations internationales, le directeur de centre et l'étudiant.

Les évaluations du Master MEEF étant annualisées, des modalités d'évaluation spécifiques seront décidées et mises en œuvre pour le semestre concerné. Ces modalités seront précisées dans le contrat pédagogique.

Les notes obtenues dans l'université partenaire font l'objet d'une transposition, laquelle permettra au jury de déterminer quelle(s) UE serai(en)t à repasser en cas de non validation du semestre.

⁴ CFVU du 19 avril 2018

⁵ Réf. Articles D.611-7 à D.611-9 du code de l'éducation.

⁶ CFVU le 18 mars 2021

3 L'ÉVALUATION

3.1 Sessions, règles de calcul et de compensation des EC/UE et des semestres

3.1.1. STRUCTURATION D'UNE ANNEE

Sur le plan pédagogique, les parcours de Master MEEF sont annualisés. L'évaluation est organisée en contrôle continu sur l'année.

Les enseignements sont répartis en 4 unités d'enseignement (UE) Pouvant intégrer des éléments constitutifs (EC), eux même éventuellement constitués de plusieurs matières. La même structure est respectée pour les deux années.

Les évaluations sont organisées soit au niveau des UE, soit au niveau des EC, soit au niveau des matières. Elles prennent la forme de Contrôle Continu Intégral, d'examens finaux écrits ou oraux, ou des deux (voir le détail des modalités pour chacun des parcours de la mention dans les tableaux présentés en annexes).

Elles se traduisent, soit par une note, soit par une validation ou non (notamment dans le cadre d'une évaluation des compétences).

3.1.2. SESSIONS D'EXAMENS

Des sessions de rattrapage sont mises en place.

D'un point de vue pratique, les examens de la session de rattrapage ne sont mis en place qu'après un délai minimum d'une semaine après affichage des résultats de session 1.

Lorsqu'une session de rattrapage est prévue, l'étudiant ne passe que les épreuves dont le résultat ne permet pas la validation de l'EC ou de l'UE considérée. La meilleure des deux notes est retenue.

Validation des compétences du référentiel métier pour le parcours CPE et CPE digitalisé :

Les niveaux de développement des compétences métier sont évalués dans l'UE2 « EC2H ou l'EC2G - Accompagnement groupal de la pratique » ainsi que dans l'UE3 « Etre fonctionnaire CPE ».

Ces niveaux sont évalués suivant la grille ci-dessous :

NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE		
0 - NOVICE	1 - INTERMÉDIAIRE	
Ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.	
2 - AUTONOME	3 - AVANCÉ	4 - EXPERT
Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour

sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.

compris une situation imprévisible.

faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.

Pour chacun des UE et EC validés par un niveau de compétence, le niveau 1 est requis au minimum pour valider l'année de M1, et le niveau 2 pour l'année de M2.

Les niveaux de compétences déterminent la validation ou pas des UE et l'obtention de l'année de Master.

3.1.3. MODELISATION (PARTIE 2)

La structuration des enseignements, les volumes et les modalités de contrôle des connaissances et compétences sont présentés dans des tableaux en annexe.

3.1.4. REGLES DE CALCUL ET RESULTATS

Les évaluations des EC/UE se traduisent soit par une note (de 0 à 20), soit par un résultat validé / non validé pour les parcours CPE (au sein des UE2 et UE3).

La structure étant semestrialisée dans Apogée, l'ensemble des notes annuelles par UE est repris dans les semestres 1 et/ou 2 suivant la répartition des enseignements. Le poids des ECTS étant différent par semestre, les calculs des moyennes semestrielles peuvent donner des résultats différents au sein de l'UE 1. Néanmoins, les moyennes par semestre sont compensables entre elles pour la validation annuelle de l'UE.

3.1.5. VALIDATION DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT (UE)

Les UE peuvent faire l'objet d'une évaluation globale ou de plusieurs évaluations pour les EC qui la composent.

Pour les UE et EC évalués par une note, les modalités de validation suivantes s'appliquent (voir en complément les tableaux des règles de calcul et de rattrapage pour les parcours CPE en page suivante) :

- Au sein d'un groupe ECTS, comprenant éventuellement plusieurs éléments constitutifs ou plusieurs matières évaluées distinctement par une note, la moyenne du bloc ECTS correspond à la moyenne arithmétique des notes correspondantes.
- Les éléments constitutifs (EC) évalués par une note au sein d'une même bloc ECTS sont compensables entre eux.
- Toutefois, pour chacun des éléments constitutifs et matières évalués, une note minimale de 7 est requise pour valider l'UE.
- Au sein d'une UE comprenant plusieurs blocs ECTS, la moyenne annuelle est pondérée par les ECTS alloués aux blocs par trimestre.
- La note ou la moyenne des UE sur l'année doit être supérieure ou égale à 10.
- Les règles de calcul et de validation des blocs ECTS, des UE et années de Master sont précisées dans le tableau présenté en page suivante.

Pour les UE et EC évalués par un résultat validé / non validé, les modalités de validation suivantes s'appliquent :

- Les EC validés par un résultat ne sont pas pris en compte dans le calcul des notes sur le relevé.
- Si un EC ou une UE évalué(e) par les compétences n'est pas validé(e), l'année de Master ne peut être validée.

Règles de rattrapage des éléments non validés :

- Si une UE n'est pas validée, l'étudiant repasse les éléments non validés en session de rattrapage, selon les règles de calcul et de rattrapage déclinées dans le tableau de la page suivante.

- En cas de redoublement d'une année, les étudiants se voient reporter toutes leurs notes des matières, des éléments constitutifs, ou des UE validées s'ils en font la demande.
- Pour l'UE 4 de recherche validée par une note globale en M2, l'étudiant ne pourra soutenir son mémoire qu'une seule fois, soit en session 1, soit en session de rattrapage. La soutenance de mémoire en session 1 ne peut se faire qu'avec l'accord du directeur de mémoire à partir du mémoire qui lui a été transmis, dans les délais demandés. Tous les étudiants qui n'ont pas soutenu en session 1 pourront soutenir en session de rattrapage, à condition d'avoir rendu le mémoire dans les délais demandés. En cas de non-respect des délais, l'étudiant sera défaillant.

Structure	ECTS		Types de résultats	Validation des blocs ECTS	Validation de l'UE	Validation de l'année	Rattrapage des éléments non validés
	S1	S2					
UE EC	30	30					
UE 1.1 Maîtriser les savoirs et les compétences							
Plusieurs EC : EC1A.1, EC1B.1, EC1C.1, EC1D.1, EC1F.1	13	8	Notes par blocs ECTS	<p>Condition de validation des blocs : blocs validés si note > ou = 10. Si note comprise entre 7 et 10, blocs validés si la moyenne annuelle de l'UE est > ou = 10. Si note < 7, non validés.</p>	<p>Calcul des moyennes semestrielles : moyenne des notes des blocs pondérée par les ECTS pour chacun des semestres. Le poids des ECTS étant différents, les moyennes sont différentes par semestre. Condition de validation de l'UE : UE validée si moyenne > ou = 10. Compensation des différentes notes des blocs ECTS au sein des semestres.</p>		
UE 2.1 Concevoir, mettre en œuvre et analyser	12	9	Mixtes				
EC2A.1 - Identifier le fonctionnement et le cadre législatif de l'EPL	2	2	Notes par blocs ECTS	<p>Condition de validation des blocs : blocs validés si note > ou = 10. Si note comprise entre 7 et 10, validés si la moyenne annuelle de l'UE est > ou = 10. Si note < 7, non validé.</p>	<p>Calcul des moyennes semestrielles : moyenne des notes des blocs pondérée par les ECTS pour chacun des semestres. Le poids des ECTS étant différent, les moyennes sont différentes par semestre. Condition de validation de l'UE : UE validée si moyenne > ou = 10 et si l'EC2S.1 - Stage est validé pour chacun des semestres. Compensation des différentes notes des blocs ECTS au sein des semestres.</p>	<p>Calcul de la moyenne du M1 : moyenne des moyennes des UE par semestre pondérées par les ECTS. Sont prises en compte les UE1 (S1+S2), UE2 (S1+S2) et UE4 (S2). L'UE3 n'est pas prise en compte dans le calcul. Ajout des éventuels points bonus dans la moyenne annuelle. Conditions de validation du M1 : validé si la moyenne générale est > ou = 10, et si chacune des UEs listées ci-dessus sont validées par la note ou le résultat.</p>	<p>Si la moyenne annuelle d'un bloc ECTS des UE1 et UE2 < 7 : l'étudiant peut choisir de rattraper toutes les notes < 10 du bloc ECTS. Si la moyenne annuelle des UE1 et UE2 < 10 : l'étudiant peut choisir de rattraper les notes < 10 dans les blocs ECTS. Si le résultat de l'EC Stage de l'UE2 et des EC de l'UE3 < niveau 1 de maîtrise des compétences : l'étudiant peut passer les épreuves de rattrapage correspondantes. Pour l'UE4 : la session de rattrapage est accessible aux étudiants n'ayant pas validé ou déposé leurs travaux en session 1. Si la note est < 10, l'UE4 ne peut être validée.</p>
EC2C.1 - Animer les différents axes de la politique éducative	2	1					
EC2D.1 - Caractériser la professionnalité du CPE	2	1					
EC2E.1 - Actions de remédiation							
EC2F.1 - Pilotage d'un service et animation d'une équipe	2	1					
EC2G.1 - Le CPE, acteur pédagogique dans l'établissement			Résultat	<p>Evaluation des compétences métier par un résultat (Validé/non validé). Condition de validation des blocs ECTS : blocs validés si le niveau 1 - Intermédiaire est atteint. Condition d'assiduité : Stage validé si présence effective > ou = 4/5ème de la durée du stage (quels que soient les motifs d'absence).</p>			
EC2H.1 - Accompagnement groupal de la pratique	4	4					
EC2S.1 - Stage							
UE 3.1 Etre fonctionnaire CPE	5	5	Résultats	<p>Épreuves orales et/ou écrites Évaluation des compétences par niveau. Niveaux 0, 1, 2, 3 Condition de validation des EC : EC validés distinctement si le niveau de compétences est > ou = 1 Non validés si niveau = 0</p>	<p>Condition de validation de l'UE : UE validée si l'ensemble des blocs ECTS sont validés.</p>		
EC3C.1 - Se former, s'autoformer et enseigner au et par le numérique	3						
EC3D.1 - Projet culturel : artistique, scientifique ou éducatif		3					
EC3E.1 - LVE	1	1					
EC3F.1 - Spécialisation	1	1					
UE 4.1 Se former à la recherche		8	Note		<p>Le bloc ECTS correspond à l'UE. Evaluation de l'UE par une note au S2. Condition de validation de l'UE : UE validée si la note est > ou = 10.</p>		

Structure		ECTS		Types de résultats	Validation des blocs ECTS	Validation de l'UE	Validation de l'année	Rattrapage des éléments non validés
UE	EC	S3	S4					
	Matières	30	30					
UE 1.2 Maîtriser les savoirs et les compétences		2	2					
EC1E.2 - Découvrir les dispositifs d'accompagnement de l'adolescent		2	2	Note	Condition de validation de l'EC : EC validé si note > ou = 10. Si note comprise entre 7 et 10, EC validé si la moyenne annuelle est > ou = 10. Si note < 7, non validé.	L'UE est validée si l'EC1E.2 - Découvrir les dispositifs est validé. Condition de validation de l'UE : UE validée si note > ou = 10.		<p>Si la moyenne annuelle d'un bloc ECTS des UE1 et UE2 < 7 : l'étudiant peut choisir de rattraper toutes les notes < 10 du bloc ECTS.</p> <p>Si la moyenne annuelle des UE1 et UE2 < 10 : l'étudiant peut choisir de rattraper les notes < 10 dans les blocs ECTS.</p> <p>Si le résultat de l'EC Stage de l'UE2 et des EC de l'UE3 < niveau 2 de maîtrise des compétences : l'étudiant peut passer les épreuves de rattrapage correspondantes.</p> <p>Pour l'UE4 : le mémoire est présenté en session 1 ou en session de rattrapage, selon l'avancement des travaux en accord avec le directeur de mémoire. Si la note est < 10 à l'issue de la présentation, l'UE4 ne peut être validée.</p>
EC1G.2 - Méthodologie concours					Pas d'évaluation en S3 et S4			
UE 2.2 Concevoir, mettre en œuvre et analyser		17	8	Mixtes				
EC2A.2 - Identifier le fonctionnement et le cadre législatif de l'EPL		2	1	Notes par blocs ECTS	Condition de validation des blocs : blocs validés si note > ou = 10. Si note comprise entre 7 et 10, blocs validés si la moyenne annuelle de l'UE est > ou = 10. Si note < 7, non validé.	Calcul des moyennes semestrielles : moyenne des notes des blocs pondérée par les ECTS pour chacun des semestres. Le poids des ECTS étant différent, les moyennes sont différentes par semestre.	Condition de validation de l'UE : UE validée si moyenne > ou = 10 et si l'EC2S.2 - Stage est validé pour chacun des semestres.	
EC2B.2 - Agir au sein de la communauté éducative								
EC2F.2 - Pilotage d'un service et animation d'une équipe		2	2					
EC2G.2 - Le CPE, acteur pédagogique dans l'établissement		4	2					
EC2H.2 - Accompagnement groupal de la pratique		9	3	Résultat	Evaluation des compétences métier par un résultat (Validé/non validé). Condition de validation des blocs ECTS : Blocs validés si le niveau 2 - Autonome est atteint. Condition d'assiduité : Stage validé si présence effective > ou = 4/5ème de la durée du stage (quels que soient les motifs d'absence).	Compensation des différentes notes des blocs ECTS au sein des semestres.		
EC2S.2 - Stage								
UE 3.2 Etre fonctionnaire CPE		11	4	Mixtes				
EC3A.2 - Maîtriser les techniques d'exposé et d'échanges professionnels					Pas d'évaluation en S3 et S4	Calcul des moyennes semestrielles : moyenne des notes des blocs pondérée par les ECTS pour chacun des semestres. Le poids des ECTS étant différent, les moyennes sont différentes par semestre. Condition de validation de l'UE : UE validée si l'ensemble des blocs ECTS sont validés.		
EC3B.2 - Appréhender le climat scolaire au service de la réussite		3	2	Note	Note de contrôle continu			
EC3C.2 - Se former, s'autoformer et enseigner au et par le		3		Résultat	Épreuves orales et/ou écrites Évaluation des compétences par niveau. Niveaux 0, 1, 2, 3			
EC3D.2 - Projet culturel : artistique, scientifique ou éducatif		2						
EC3E.2 - LVE		1	1					
EC3F.2 - Spécialisation		2	1					
UE 4.2 Se former à la recherche			16	Note		Le bloc ECTS correspond à l'UE. Evaluation de l'UE par une note au S4. Condition de validation de l'UE : UE validée si la note est > ou = 10.		

Structure	ECTS		Types de résultats	Validation des blocs ECTS	Validation de l'UE	Validation de l'année	Rattrapage des éléments non validés
UE EC	S1	S2					
	30	30					
UE 1.1 Maîtriser les savoirs et les compétences			Notes par blocs ECTS	Condition de validation des blocs : blocs validés si note > ou = 10. Si note comprise entre 7 et 10, blocs validés si la moyenne de l'UE pour les deux semestres est > ou = 10. Si note < 7, non validés.	Calcul des moyennes semestrielles : moyenne des notes des blocs pondérée par les ECTS pour chacun des semestres. Le poids des ECTS étant différents, les moyennes sont différentes par semestre. Condition de validation de l'UE : UE validée si moyenne > ou = 10. Compensation des différentes notes des blocs ECTS au sein des semestres.		
Plusieurs EC : EC1A.1, EC1B.1, EC1C.1, EC1D.1, EC1E.1	13	9					
UE 2.1 Concevoir, mettre en œuvre et analyser	12	8	Mixtes			Calcul de la moyenne du M1 : moyenne des moyennes des UE par semestre pondérées par les ECTS. Sont prises en compte les UE1 (S1+S2), UE2 (S1+S2) et UE4 (S2). L'UE3 n'est pas prise en compte dans le calcul. Ajout des éventuels points bonus dans la moyenne annuelle. Conditions de validation du M1 : validé si la moyenne générale est > ou = 10, et si chacune des UEs listées ci-dessus sont validées par la note ou le résultat.	Si la moyenne annuelle d'un bloc ECTS de l'UE1 et UE2 < 7 : l'épreuve de rattrapage est choisie par l'étudiant dans le bloc correspondant de l'UE. Si la moyenne annuelle de l'UE1 et UE2 < 10 : l'épreuve de rattrapage de l'UE est choisie par l'étudiant dans l'un des blocs ECTS dont la note est < 10. Si le résultat d'un EC de l'UE3 < niveau 1 de maîtrise des compétences : Oral de rattrapage. Pour l'UE4 : la session de rattrapage est accessible aux étudiants n'ayant pas validé ou déposé leurs travaux en session 1. Si la note est < 10, l'UE4 ne peut être validée.
EC2A.1 - Scénarisation des situations éducatives	4	2	Notes par blocs ECTS	Condition de validation des blocs : blocs validés si note > ou = 10. Si note comprise entre 7 et 10, blocs validés si la moyenne de l'UE pour les deux semestres est > ou = 10. Si note < 7, non validé.	Calcul des moyennes semestrielles : moyenne des notes des blocs pondérée par les ECTS pour chacun des semestres. Le poids des ECTS étant différent, les moyennes sont différentes par semestre. Condition de validation de l'UE : UE validée si moyenne annuelle > ou = 10 et si l'EC2S.1 - Stage est validé pour chacun des semestres. Compensation des différentes notes des blocs ECTS au sein des semestres.		
EC2C.1 - Animer les différents axes de la politique éducative	2	1					
EC2D.1 - Accompagnement du parcours de formation							
EC2E.1 - Le service et l'équipe	2	1					
EC2G.1 - Accompagnement groupal de la pratique	4	4	Résultat	Evaluation des compétences métier par un résultat (Validé/non validé). Condition de validation des blocs ECTS : Blocs validés si le niveau 1 - Intermédiaire est atteint. Condition d'assiduité : Stage validé si présence effective > ou = 4/5ème de la durée du stage (quels que soient les motifs d'absence).			
EC2S.1 - Stage							
UE 3.1 Etre fonctionnaire CPE	5	5	Résultats	Épreuves orales et/ou écrites Évaluation des compétences par niveau. Niveaux 0, 1, 2, 3 Condition de validation des EC : EC validés distinctement si le niveau de compétences est > ou = 1 Non validés si niveau = 0	Condition de validation de l'UE : UE validée si l'ensemble des blocs ECTS sont validés par leur résultat.		
EC3C.1 - Se former, s'autoformer et enseigner au et par le numérique	3						
EC3D.1 - Projet culturel : artistique, scientifique et éducatif		3					
EC3E.1 - LVE	1	1					
EC3F.1 - Spécialisation	1	1					
UE 4.1 Se former à la recherche		8	Note	Le bloc ECTS correspond à l'UE. Evaluation de l'UE par une note au S2. Condition de validation de l'UE : UE validée si la note est > ou = 10.			

Structure	ECTS		Types de résultats	Validation des blocs ECTS	Validation de l'UE	Validation de l'année	Rattrapage des éléments non validés
UE EC	S3	S4					
	30	30					
UE 1.2 Maîtriser les savoirs et les compétences	3	2			Calcul des moyennes semestrielles : moyenne des notes des blocs pondérée par les ECTS pour chacun des semestres. Le poids des ECTS étant différents, les moyennes sont différentes par semestre. Condition de validation de l'UE : UE validée si moyenne > ou = 10. Compensation des différentes notes des blocs ECTS au sein des semestres.		
EC1B.2 - Analyser afin de fonder son action avec pertinence	1	1	Note	Condition de validation de l'EC : EC validé si note > ou = 10. Si note comprise entre 7 et 10, EC validé si la moyenne du semestre est > ou = 10. Si note < 7, non validé.			
EC1C.2 - Le CPE, accompagnateur de l'adolescent	2	1					
EC1G.2 - Méthodologie concours				Pas d'évaluation en S3 et S4			
UE 2.2 Concevoir, mettre en œuvre et analyser	17	9	Mixtes				
EC2A.2 - Scénarisation des situations éducatives	3	2	Notes par blocs ECTS	Condition de validation des blocs : validés si note > ou = 10. Si note comprise entre 7 et 10, validés si la moyenne de l'UE pour les deux semestres est > ou = 10. Si note < 7, non validé.	Calcul des moyennes semestrielles : moyenne des notes des blocs pondérée par les ECTS pour chacun des semestres. Le poids des ECTS étant différent, les moyennes sont différentes par semestre. Condition de validation de l'UE : UE validée si moyenne > ou = 10 et si l'EC2S.2 - Stage est validé pour chacun des semestres. Compensation des différentes notes des blocs ECTS au sein des semestres.	Calcul de la moyenne du M2 : moyenne des moyennes des UE par semestre pondérées par les ECTS. Sont pris en compte les UE1 (S3+S4), UE2 (S3+S4) et UE4 (S4). L'UE3 n'est pas prise en compte dans le calcul. Ajout des éventuels points bonus dans la moyenne annuelle. Conditions de validation du M1 : validé si la moyenne générale est > ou = 10, et si chacune des UEs listées ci-dessus sont validées, et si les EC faisant appel à un résultat sont validés.	Si la moyenne annuelle d'un bloc ECTS de l'UE1 et UE2 < 7 : l'épreuve de rattrapage est choisie par l'étudiant dans le bloc correspondant de l'UE. Si la moyenne annuelle de l'UE1 et UE2 < 10 : l'épreuve de rattrapage de l'UE est choisie par l'étudiant dans l'un des blocs ECTS dont la note est < 10. Si le résultat d'un EC de l'UE3 < niveau 2 de maîtrise des compétences : Oral de rattrapage. Pour l'UE4 : le mémoire est présenté en session 1 ou en session de rattrapage, selon l'avancement des travaux en accord avec le directeur de mémoire. Si la note est < 10 à l'issue de la présentation, l'UE4 ne peut être validée.
EC2B.2 - Simulation de l'agir professionnel du CPE							
EC2E.2 - Le service et l'équipe	1	1					
EC2F.2 - De la cognition à la dimension pédagogique du CPE	5	2					
EC2G.2 - Accompagnement groupal de la pratique	8	4	Résultat	Evaluation des compétences métier par un résultat (Validé/non validé). Condition de validation des semestres : Validés si le niveau 2 - Autonome est atteint. Condition d'assiduité : Stage validé si présence effective > ou = 4/5ème de la durée du stage (quels que soient les motifs d'absence).			
EC2S.2 - Stage							
UE 3.2 Etre fonctionnaire CPE	10	3					
EC3A.2 - La communication interpersonnelle au service de la dimension relationnelle du CPE			Résultats	Pas d'évaluation en S3 et S4	Condition de validation de l'UE : UE validée si l'ensemble des blocs ECTS sont validés par leur résultat.		
EC3B.2 - Agir pour un climat serein	2	1					
EC3C.2 - Se former, s'autoformer et enseigner au et par le numérique	3			Épreuves orales et/ou écrites Évaluation des compétences par niveau. Niveaux 0, 1, 2, 3 Condition de validation des EC : EC validés distinctement si le niveau de compétences est > ou = 2 Non validés si niveau = 0 ou 1			
EC3D.2 - Projet culturel : artistique, scientifique et éducatif	2						
EC3E.2 - LVE	1	1					
EC3F.2 - Spécialisation	2	1					
UE 4.2 Se former à la recherche		16	Note		Le bloc ECTS correspond a à l'UE. Evaluation de l'UE par une note au S4. Condition de validation de l'UE : UE validée si la note est > ou = 10.		

3.1.6. VALIDATION DU SEMESTRE

Les évaluations étant annualisées, il n'y a pas de validation par semestre.

3.1.7. VALIDATION DE L'ANNEE

Les années de master sont validées :

- Si les UE sont toutes validées par une note ou un résultat annuels.
- Si l'étudiant a atteint au moins le niveau 1 du référentiel de compétences métier en M1 et au moins le niveau 2 du référentiel métier en M2 dans l'UE 2 et l'UE 3 pour les parcours CPE.

Il n'y a pas de compensation entre les deux années de master.

Pour les Masters MEEF CPE, les stages servent de support à l'évaluation des compétences métiers en M1 et en M2. Leur durée est fixée par le Ministère.

Ils sont donc obligatoires, et l'UE 2 ne peut être validée si 4/5^{ème} de la durée n'a pas été effectuée pour chacune des années.

Pour le parcours CPE digitalisé, dans le cas où le stage n'aurait pas pu être réalisé dans les conditions initialement prévues, des aménagements de durée pourront être étudiés au cas avec l'équipe pédagogique.

3.2. Absences et dispenses

3.2.1. GESTION DES ABSENCES

3.2.1.1. Gestion des absences injustifiées

L'assiduité aux TD et TP est obligatoire. Pour les CM, elle est fortement recommandée mais demeure facultative.

Les absences injustifiées en TD/TP font l'objet d'une comptabilisation et sont prises en compte lors des jurys de fin d'année.

Au-delà de deux absences injustifiées sur un EC, l'étudiant perd le bénéfice des résultats des évaluations réalisées dans le cadre de la session 1 et doit se présenter à la session de rattrapage. Cette règle ne s'applique pas pour les parcours CPE digitalisé.

3.2.1.2. Gestion des absences justifiées

Il appartient à l'étudiant de justifier son absence dans un délai d'une semaine maximum auprès de la gestionnaire de scolarité.

En cas d'absences justifiées dans plus de 25% des activités de contrôle continu, l'étudiant devra remplir une demande de RSE et sera soumis à une évaluation de substitution dans le cadre du RSE.

En cas d'absences justifiées dans plus de 25% des activités de contrôle continu, l'étudiant devra formuler une demande de RSE, ce qui lui permettra de bénéficier d'évaluations de substitution. Les règles spécifiques seront précisées dans le contrat pédagogique.

En cas d'absence justifiée à une session d'évaluation, un contrôle de substitution doit être mis en place pour les étudiants empêchés.

Exemples de justificatifs attendus ci-dessous :

TYPE D'ABSENCE	EXEMPLE DE JUSTIFICATION
Maladie, accident	Certificat médical
Examen médical	Convocation
Garde d'enfants	Certificat
Obsèques	Attestation sur l'honneur
Grèves des transports en commun	Preuve de suppression du transport, communiqué
Charge de famille	Convocation liée à la charge, attestation sur l'honneur...
Présentation à un concours	Convocation, ou preuve de participation
Présentation à un examen	Convocation

Pour les stages, les absences justifiées ou injustifiées ne devront pas dépasser 1/5^{ème} de la durée des périodes prévues en M1 et en M2 (voir § 3.1.7.)

3.2.1.3. Cas des bénéficiaires du RSE

Les étudiants bénéficiant d'un contrat pédagogique dans le cadre d'un RSE peuvent disposer de M3C adaptées, notamment liées aux absences justifiées.

3.2.2. GESTION DES DISPENSES ET DES VALIDATIONS D'ETUDES

Les dispenses sont définies individuellement dans un contrat pédagogique, lorsqu'une demande de dispense ou de validation d'un résultat antérieur est acceptée, selon la situation et le parcours de l'étudiant (redoublement, diplôme de même niveau déjà validé...).

Dans des circonstances exceptionnelles, une UE (ou un EC) peut être neutralisée en cours d'année par la CFVU. En conséquence, cette UE (ou cet EC) fera l'objet d'une dispense. En cas de nécessité, la CFVU délègue cette compétence à ses vice-présidents, qui devront en rendre compte en assemblée.

Les jurys peuvent aussi prendre la décision de dispenser d'une UE ou d'un EC de manière individuelle selon les circonstances.

3.3. Points jurys

Le jury peut octroyer des points supplémentaires au niveau d'une UE ou d'un semestre ou de l'année, soit pour attribuer un résultat positif (admis) soit pour attribuer une mention.

Les points jurys permettent de modifier un résultat mais pas les notes prises en compte dans le calcul de la moyenne.

Cette disposition ne s'applique pas aux étudiants présentant un défaut d'assiduité.

3.4. Points bonus

3.4.1. *BONUS PRATIQUES VALORISEES*

Des points bonus peuvent être accordés dans le cadre de pratiques valorisées. Les étudiants doivent être inscrits et assidus pour en bénéficier.

- Pratiques sportives valorisées au sein du SUAPS.
- Pratiques artistiques et culturelles valorisées au sein du S2C.
- Participation active au fonctionnement de l'INSPE (JPO, Forum, Cordées de la réussite, instances de l'Institut).
- L'engagement des étudiants.

Les étudiants doivent s'inscrire à ces pratiques valorisées et être acceptés. Il y a un nombre de places limité.

Ajout à la moyenne générale du semestre pour une activité : 0.1 par semestre.

Deux pratiques sont possibles par semestre, soit 0.2 point maximum sur un semestre.

Les étudiants doivent être inscrits sur la plateforme des pratiques libres.

4. CAPITALISATION, REGLES DE PROGRESSION ET DE DELIVRANCE DU DIPLOME

4.1. Capitalisation des UE

Les EC et les UE validés donnent lieu à la capitalisation d'ECTS. Voir la répartition des ECTS dans les tableaux en annexes.

La capitalisation avec des ECTS est transférable à d'autres universités.

4.2. Le Master

Une sélection est mise en place pour l'entrée en Master MEEF (voir les Modalités d'admission des étudiants en Master MEEF).

4.2.1. PASSAGE DU M1 AU M2

Aucune dette n'est possible entre la première et la seconde année de Master, l'étudiant devra donc avoir validé son M1 pour pouvoir passer en M2.

En cas de non-validation d'une année de master, les notes au-dessus de 10 et les résultats validés obtenus dans les UEs ou les éléments constitutifs (EC) sont conservés dans l'hypothèse d'un redoublement.

Il n'y a pas de sélection à l'entrée du M2 pour les étudiants inscrits dans le M1 de la mention correspondante à l'UPJV. Leur inscription dans un des parcours de M2 dépend de l'avis de jury d'année de M1.

4.2.2. REDOUBLEMENT

Le redoublement n'est pas de droit en master (M1 et M2). Il revient au jury de décider du droit à redoublement de chaque étudiant.

4.2.3. VALIDATION ET NOTE DU MASTER

L'étudiant doit valider son M1 et son M2 pour obtenir le diplôme de Master.

La note du master correspond à la moyenne pondérée par les ECTS des notes obtenues dans les UE 1, 3 et 4, en M1 et en M2.

Si l'étudiant n'a pas fait son M1 à l'UPJV, la note du master correspondra à la note du M2.

4.3. Calcul de la mention et Réinscription dans un autre parcours du diplôme obtenu

Un étudiant ayant obtenu un Master MEEF peut candidater dans un autre parcours du Master MEEF. Le nom du parcours apparaît sur chaque diplôme.

Dans ce cas, l'étudiant a déjà validé les éléments communs aux deux parcours.

De plus, l'étudiant peut demander à repasser des UE validées/compensées. En ce cas, à la fin des deux sessions d'examen, la meilleure des deux notes sera prise en compte.

Maquette MASTER MEEF 3ème mention

Parcours : CPE

UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs		Matières	MASTER 1						MASTER 2						
			Code UE / EC	Code matière	ECTS	Répartition des volumes (h)			Code UE / EC	Code matière	ECTS	Répartition des volumes (h)			
						CM	TD	TP				CM	TD	TP	
Maîtriser les savoirs et les compétences pour favoriser les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire			UE1.1		21	57	152	0	UE1.2		4	4	57	0	
Problématisation des questions socio-éducatives			EC1A.1		8	23	58								
Maîtrise des techniques d'analyse			EC1B.1		2	9	27								
Situer le processus adolescent dans et hos le contexte scolaire			EC1C.1		3	6	18								
Appréhender le système éducatif français et ses insitutions hier et aujourd'hui			EC1D.1		6	15	41								
Découvrir les dispositifs d'accompagnement de l'adolescent									EC1E.2		4	4	17		
Penser le groupe en contexte scolaire			EC1F.1		2	4	8								
Méthodologie du concours									EC1G.2				40		
Concevoir, mettre en œuvre et analyse de missions d'éducation			UE2.1		21	42	132	0	UE2.2		25	54	92	0	
Identifier le fonctionnement et le cadre législatif de l'EPLE			EC2A.1		4	9	30		EC2A.2		3		14		
Agir au sein de la communauté éducative									EC2B.2			37	23		
Animer les différents axes de la politique éducative			EC2C.1		3	16	11								
Caractériser la professionnalité du CPE : métier prescrit, métier réel			EC2D.1		3	8	16								
Actions de remédiation			EC2E.1				18								
Pilotage d'un service et animation d'une équipe			EC2F.1		3	6	18		EC2F.2		4	7	8		
Le CPE, acteur pédagogique dans l'établissement			EC2G.1				3	9	EC2G.2		6	10	17		
Accompagnement groupal de la pratique			EC2H.1					30	EC2H.2				30		
Stages			EC2S.1		8				ECSE.2		12				
Etre fonctionnaire CPE, garant du droit et acteur de la communauté éducative au sein du système éducatif			UE3.1		10	6	37	27	UE3.2		15	11	103	10	
Maîtriser les techniques d'exposé et d'échanges professionnels									EC3A.2				49		
Appréhender le climat scolaire au service de la réussite									EC3B.2		5	7	14		
Se former, s'autoformer et enseigner au et par le numérique			EC3C.1		3		9	6	EC3C.2		3		11	4	
Projet culturel : artistique, scientifique ou éducatif			EC3D.1		3			21	EC3D.2		2			6	
Langue vivante étrangère au choix		Langue Vivante Etrangère : Allemand	EC3E.1	EC3EA.1	2		20		EC3E.2	EC3EA.2	2		20		
		Langue Vivante Etrangère : Anglais		EC3EB.1						EC3EB.2					
		Langue Vivante Etrangère : Espagnol		EC3EC.1						EC3EC.2					
Spécialisation au choix		Langues et interdisciplinarité	EC3F.1	EC3FA.1	2	6	8		EC3F.2	EC3FA.2	3	4	9		
		Allophonie et francophonie		EC3FB.1						EC3FB.2					
		Ecole inclusive		EC3FC.1						EC3FC.2					
		Développement durable		EC3FD.1						EC3FD.2					
Se former à et par la recherche : Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel			UE4.1		8	6	26	0	UE4.2		16	0	28	0	
Séminaires communs		Principes et modalités des recherches collaboratives	EC4A.1	EC4AA.1	8		6		EC4A.2		16				
		Les dispositifs méthodologiques		EC4AB.1											4
		L'écriture à visée scientifique													
Séminaires de recherche		Séminaires de recherche	EC4B.1				22		EC4B.2				22		
TOTAUX				485	60	111	347	27	359		60	69	280	10	

Maquette MASTER MEEF 3ème mention

Master MEEF - CPE

M1

Codes UE / EC	UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	Codes matières	Matières	Type-élément	ECTS	Répartition des volumes (h)			M3C	
						CM	TD	TP	Modalités session 1	Modalités session de rattrapage
M1 CPE	Master MEEF - CPE									
UE1.1	Maîtriser les savoirs et les compétences pour favoriser les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire			Obligatoire	21	57	152	0		
EC1A.1	Problématisation des questions socio-éducatives			Oblig.	8	23	58		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h ou 1 épreuve orale (10 min de préparation, 10 min de passage) (note)
EC1B.1	Maîtrise des techniques d'analyse			Oblig.	2	9	27		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h (note)
EC1C.1	Situer le processus adolescent dans et hors le contexte scolaire			Oblig.	3	6	18		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h (note)
EC1D.1	Appréhender le système éducatif français et ses insinuations hier et aujourd'hui			Oblig.	6	15	41		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h (note)
EC1F.1	Penser le groupe en contexte scolaire			Oblig.	2	4	8		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h (note)
UE2.1	Concevoir, mettre en œuvre et analyse de missions d'éducation			Obligatoire	21	42	132	0		
EC2A.1	Identifier le fonctionnement et le cadre législatif de l'EPLE			Oblig.	4	9	30		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h ou 1 épreuve orale (10 mn de préparation, 10 mn de passage) (note)
EC2C.1	Animer les différents axes de la politique éducative			Oblig.	3	16	11		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h ou 1 épreuve orale (10 mn de préparation, 10 mn de passage) (note)
EC2D.1	Caractériser la professionnalité du CPE : métier prescrit, métier réel			Oblig.	3	8	16		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h ou 1 épreuve orale (10 mn de préparation, 10 mn de passage) (note)
EC2E.1	Actions de remédiation			Oblig.			18			
EC2F.1	Pilotage d'un service et animation d'une équipe			Oblig.	3	6	18		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h ou 1 épreuve orale (10 mn de préparation, 10 mn de passage) (note)
EC2G.1	Le CPE, acteur pédagogique dans l'établissement			Oblig.		3	9			
EC2H.1	Accompagnement groupal de la pratique			Oblig.			30			
EC2S.1	Stages		Tutorat individuel de stage 8UC pour les contractuels : M1 et M2 AED	Oblig.	8				Evaluation des compétences métier à partir des traces déposées sur le portfolio (au moins sur 2 disciplines de la polyvalence) et des visites de stages - Résultat validé / non validé Niveau 0 : non validé, niveau 1 au moins : validé	Epreuve orale (Résultat validé / non validé) Niveau 0 : non validé, niveau 1 au moins : validé
UE3.1	Etre fonctionnaire CPE, garant du droit et acteur de la communauté éducative au sein du système éducatif			Obligatoire	10	24	101	27		
EC3C.1	Se former, s'autoformer et enseigner au et par le numérique			Oblig.	3		9	6	Épreuves orales et/ou écrites Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1	Épreuve orale et/ou écrite Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1
EC3D.1	Projet culturel : artistique, scientifique ou éducatif			Oblig.	3			21	Présentation du projet (écrit, oral, capsule vidéo, application mobile). Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1	Présentation et analyse personnelle d'un projet (écrit ou oral). Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1
EC3E.1	Langue vivante étrangère	EC3EA.1	Langue Vivante Etrangère : Allemand	1 choix				20	Épreuves orales Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1	Épreuve orale Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1
		EC3EB.1	Langue Vivante Etrangère : Anglais	1 choix	2			20		
		EC3EC.1	Langue Vivante Etrangère : Espagnol	1 choix				20		
EC3F.1	Spécialisation	EC3FA.1	Langues et interdisciplinarité	1 choix		6	8		Présentation du projet (écrit ou oral) Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1	Présentation d'un projet (écrit ou oral) Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1
		EC3FB.1	Allophonie et francophonie	1 choix	2	6	8			
		EC3FC.1	Ecole inclusive	1 choix		6	8			
		EC3FD.1	Développement durable	1 choix		6	8			
UE4.1	Se former à et par la recherche : Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel			Obligatoire	8	6	26	0		
EC4A.1	Séminaires communs	EC4AA.1	Principes et modalités des recherches collaboratives	Oblig.	8	6			Avancement de son propre travail de recherche : écrit, oral ou poster (1 note)	Avancement de son propre travail de recherche : écrit, oral ou poster (1 note)
		EC4AB.1	Les dispositifs méthodologiques	Oblig.		4				
EC4B.1	Séminaires de recherche			Oblig.			22			

Maquette MASTER MEEF 3ème mention

Master MEEF - CPE

M2

Codes UE / EC	UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	Codes matières	Matières	Type-élément	ECTS	Répartition des volumes (h)			M3C		
						CM	TD	TP	Modalités session 1	Modalités session de rattrapage	
M2 CPE	Master MEEF - CPE										
UE1.2	Maîtriser les savoirs et les compétences pour favoriser les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire			Obligatoire	4	4	57	0			
EC1E.2	Découvrir les dispositifs d'accompagnement de l'adolescent			Oblig.	4	4	17		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h (note)	
EC1G.2	Méthodologie du concours			Oblig.			40				
UE2.2	Concevoir, mettre en œuvre et analyse de missions d'éducation			Obligatoire	25	54	92	0			
EC2A.2	Identifier le fonctionnement et le cadre législatif de l'EPLE			Oblig.	3		14		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h ou 1 épreuve orale (10 min de préparation, 10 min de passage) (note)	
EC2B.2	Agir au sein de la communauté éducative			Oblig.		37	23				
EC2F.2	Pilotage d'un service et animation d'une équipe			Oblig.	4	7	8		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h ou 1 épreuve orale (10 min de préparation, 10 min de passage) (note)	
EC2G.2	Le CPE, acteur pédagogique dans l'établissement			Oblig.	6	10	17		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h ou 1 épreuve orale (10 min de préparation, 10 min de passage) (note)	
EC2H.2	Accompagnement groupal de la pratique			Oblig.			30		Evaluation des compétences métier à partir des traces déposées sur le portfolio et des visites de stages (Résultat validé / non validé)	Epreuve orale (Résultat validé / non validé)	
ECSE.2	Stages		Tutorat individuel de stage 8UC pour les contractuels : M1 et M2 AED	Oblig.	12				Niveau 0 et 1 : non validé, niveau 2 au moins : validé	Niveau 0 et 1 : non validé, niveau 2 au moins : validé	
UE3.2	Etre fonctionnaire CPE, garant du droit et acteur de la communauté éducative au sein du système éducatif			Obligatoire	15	23	170	10			
EC3A.2	Maîtriser les techniques d'exposé et d'échanges professionnels			Oblig.			49				
EC3B.2	Appréhender le climat scolaire au service de la réussite			Oblig.	5	7	14		Note de contrôle continu	Ecrit de 2h à 3h (note)	
EC3C.2	Se former, s'autoformer et enseigner au et par le numérique			Oblig.	3		11	4	Épreuves orales et/ou écrites Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validés si niveau > ou = 2	Épreuve orale et/ou écrite Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2	
EC3D.2	Projet culturel : artistique, scientifique ou éducatif			Oblig.	2			6	Présentation du projet (écrit, oral, capsule vidéo, application mobile). Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validés si niveau > ou = 2	Présentation et analyse personnelle d'un projet (écrit ou oral). Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2	
EC3E.2	Langue vivante étrangère		EC3EA.2	Langue Vivante Etrangère : Allemand	1 choix			20	Épreuves écrites Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validés si niveau > ou = 2	Épreuve écrite Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2	
			EC3EB.2	Langue Vivante Etrangère : Anglais	1 choix	2		20			
			EC3EC.2	Langue Vivante Etrangère : Espagnol	1 choix			20			
EC3F.2	Spécialisation		EC3FA.2	Langues et interdisciplinarité	1 choix		4	9	Présentation du projet (écrit ou oral) Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3) Validé si niveau > ou = 2	Présentation du projet (écrit ou oral) Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3) Validé si niveau > ou = 2	
			EC3FB.2	Allophonie et francophonie	1 choix	3		4			9
			EC3FC.2	Ecole inclusive	1 choix			4			9
			EC3FD.2	Développement durable	1 choix			4			9
UE4.2	Se former à et par la recherche : Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel			Obligatoire	16	0	28	0			
EC4A.2	Séminaires communs		EC4AC.2	L'écriture à visée scientifique	Oblig.	16		6	Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)	Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)	
EC4B.2	Séminaires de recherche				Oblig.			22			

Maquette MASTER MEEF 3ème mention

Parcours : CPE Digitalisé

UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs		Matières		MASTER 1						MASTER 2						
				Code UE / EC	Code matière	ECTS	Répartition des volumes (h)			Code UE / EC	Code matière	ECTS	Répartition des volumes (h)			
							CM	TD	TP				CM	TD	TP	
Maîtriser les savoirs et les compétences pour favoriser les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire				UE1.1		22	54	138	0	UE1.2		5	7	71	0	
Le CPE face aux enjeux de L'Ecole et de la société				EC1A.1		8	23	58								
Analyser afin de fonder son action avec pertinence				EC1B.1		2	6	13		EC1B.2		2	3	14		
Le CPE, accompagnateur de l'adolescent				EC1C.1		3	6	18		EC1C.2		3	4	17		
Approche systémique de l'Ecole, entre héritage et actualité				EC1D.1		7	15	41								
Le CPE, acteur de la dynamique de groupe et de l'agir en équipe				EC1E.1		2	4	8								
Méthodologie du concours										EC1G.2				40		
Concevoir, mettre en œuvre et analyse de missions d'éducation				UE2.1		20	37	107	0	UE2.2		26	59	117	0	
Scénarisation des situations éducatives				EC2A.1		6	15	30		EC2A.2		5	2	30		
Simulation de l'agir professionnel du CPE										EC2B.2			37	23		
Animer les différents axes de la politique éducative				EC2C.1		3	16	11								
Accompagnement du parcours de formation personnalisé à distance				EC2D.1				18								
Le service et l'équipe : scénarisation des compétences d'organisation et d'animation				EC2E.1		3	6	18		EC2E.2		2	7	8		
De la cognition à la dimension pédagogique du CPE										EC2F.2		7	13	26		
Accompagnement groupal de la pratique				EC2G.1		8		30		EC2G.2		12		30		
Stages				EC2S.1						EC2S.2						
Etre fonctionnaire CPE, garant du droit et acteur de la communauté éducative au sein du système éducatif				UE3.1		10	6	37	27	UE3.2		13	11	103	10	
La communication interpersonnelle au service de la dimension relationnelle de la fonction de CPE										EC3A.2				49		
Agir pour un climat serein : enjeux et modalités d'action										EC3B.2		3	7	14		
Se former, s'autoformer et enseigner au et par le numérique				EC3C.1		3		9	6	EC3C.2		3		11	4	
Projet culturel : artistique, scientifique ou éducatif				EC3D.1		3			21	EC3D.2		2			6	
Langue vivante étrangère au choix	Langue Vivante Etrangère : Allemand			EC3E.1	EC3EA.1					EC3E.2	EC3EA.2					
	Langue Vivante Etrangère : Anglais				EC3EB.1	2		20			EC3EB.2	2			20	
	Langue Vivante Etrangère : Espagnol				EC3EC.1						EC3EC.2					
Spécialisation au choix	Langues et interdisciplinarité			EC3F.1	EC3FA.1					EC3F.2	EC3FA.2					
	Allophonie et francophonie				EC3FB.1	2	6	8			EC3FB.2	3	4	9		
	Ecole inclusive				EC3FC.1						EC3FC.2					
	Développement durable				EC3FD.1						EC3FD.2					
Se former à et par la recherche : Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel				UE4.1		8	6	26	0	UE4.2		16	0	28	0	
Séminaires communs	Principes et modalités des recherches collaboratives			EC4A.1	EC4AA.1		6			EC4A.2						
	Les dispositifs méthodologiques				EC4AB.1	8		4			EC4AC.2	16			6	
	L'écriture à visée scientifique															
Séminaires de recherche	Séminaires de recherche			EC4B.1				22		EC4B.2				22		
TOTAUX						438	60	103	308	27		406	60	77	319	10

Maquette MASTER MEEF 3ème mention

Master MEEF - CPE Digitalisé

M1

Codes UE / EC	UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	Codes matières	Matières	Type-élément	ECTS	Répartition des volumes (h)			M3C	
						CM	TD	TP	Modalités session 1	Modalités session de rattrapage
M1 CPEDI	Master MEEF - CPE Digitalisé									
UE1.1	Maîtriser les savoirs et les compétences pour favoriser les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire			Obligatoire	22	54	138	0		
EC1A.1	Le CPE face aux enjeux de L'Ecole et de la société			Oblig.	8	23	58		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC1B.1	Analyser afin de fonder son action avec pertinence			Oblig.	2	6	13		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC1C.1	Le CPE, accompagnateur de l'adolescent			Oblig.	3	6	18		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC1D.1	Approche systémique de l'Ecole, entre héritage et actualité			Oblig.	7	15	41		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC1E.1	Le CPE, acteur de la dynamique de groupe et de l'agir en équipe			Oblig.	2	4	8		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
UE2.1	Concevoir, mettre en œuvre et analyse de missions d'éducation			Obligatoire	20	37	107	0		
EC2A.1	Scénarisation des situations éducatives			Oblig.	6	15	30		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC2C.1	Animer les différents axes de la politique éducative			Oblig.	3	16	11		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC2D.1	Accompagnement du parcours de formation personnalisé à distance			Oblig.			18			
EC2E.1	Le service et l'équipe : scénarisation des compétences d'organisation et d'animation			Oblig.	3	6	18		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC2G.1	Accompagnement groupal de la pratique			Oblig.			30		Evaluation des compétences métier à partir des traces déposées sur le portfolio (au moins sur 2 disciplines de la polyvalence) et des visites de stages - Résultat validé / non validé	Epreuve orale (Résultat validé / non validé) Niveau 0 : non validé, niveau 1 au moins : validé
EC2S.1	Stages			Oblig.	8				Niveau 0 : non validé, niveau 1 au moins : validé	
UE3.1	Etre fonctionnaire CPE, garant du droit et acteur de la communauté éducative au sein du système éducatif			Obligatoire	10	24	101	27		
EC3C.1	Se former, s'autoformer et enseigner au et par le numérique			Oblig.	3		9	6	Épreuves orales et/ou écrites Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1	Épreuve orale et/ou écrite Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1
EC3D.1	Projet culturel : artistique, scientifique ou éducatif			Oblig.	3			21	Présentation du projet (écrit, oral, capsule vidéo, application mobile). Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1	Présentation et analyse personnelle d'un projet (écrit ou oral). Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1
EC3E.1	Langue vivante étrangère	EC3EA.1	Langue Vivante Etrangère : Allemand	1 choix	2		20		Épreuves orales Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1	Épreuve orale Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1
		EC3EB.1	Langue Vivante Etrangère : Anglais	1 choix			20			
		EC3EC.1	Langue Vivante Etrangère : Espagnol	1 choix			20			
EC3F.1	Spécialisation	EC3FA.1	Langues et interdisciplinarité	1 choix	2	6	8	Présentation du projet (écrit ou oral) Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1	Présentation d'un projet (écrit ou oral) Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 1	
		EC3FB.1	Allophonie et francophonie	1 choix		6	8			
		EC3FC.1	Ecole inclusive	1 choix		6	8			
		EC3FD.1	Développement durable	1 choix		6	8			
UE4.1	Se former à et par la recherche : Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel			Obligatoire	8	6	26	0		
EC4A.1	Séminaires communs	EC4AA.1	Principes et modalités des recherches collaboratives	Oblig.	8	6			Avancement de son propre travail de recherche : écrit, oral ou poster (1 note)	Avancement de son propre travail de recherche : écrit, oral ou poster (1 note)
EC4B.1	Séminaires de recherche	EC4AB.1	Les dispositifs méthodologiques	Oblig.		4				
EC4B.1	Séminaires de recherche			Oblig.			22			

Maquette MASTER MEEF 3ème mention

Master MEEF - CPE Digitalisé

M2

Codes UE / EC	UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	Codes matières	Matières	Type-élément	ECTS	Répartition des volumes (h)			M3C	
						CM	TD	TP	Modalités session 1	Modalités session de rattrapage
M2 CPEDI	Master MEEF - CPE Digitalisé									
UE1.2	Maîtriser les savoirs et les compétences pour favoriser les situations d'apprentissage et d'accompagnement des élèves dans leur parcours scolaire			Obligatoire	5	7	71	0		
EC1B.2	Analyser afin de fonder son action avec pertinence			Oblig.	2	3	14		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC1C.2	Le CPE, accompagnateur de l'adolescent			Oblig.	3	4	17		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC1G.2	Méthodologie du concours			Oblig.			40			
UE2.2	Concevoir, mettre en œuvre et analyse de missions d'éducation			Obligatoire	26	59	117	0		
EC2A.2	Scénarisation des situations éducatives			Oblig.	5	2	30		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC2B.2	Simulation de l'agir professionnel du CPE			Oblig.		37	23			
EC2E.2	Le service et l'équipe : scénarisation des compétences d'organisation et d'animation			Oblig.	2	7	8		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC2F.2	De la cognition à la dimension pédagogique du CPE			Oblig.	7	13	26		Note de contrôle continu	Synthèse écrite de 2 à 5 pages (note)
EC2G.2	Accompagnement groupal de la pratique			Oblig.			30		Evaluation des compétences métier à partir des traces déposées sur le portfolio et des visites de stages (Résultat validé / non validé)	Epreuve orale (Résultat validé / non validé)
EC2S.2	Stages			Oblig.	12				Niveau 0 et 1 : non validé, niveau 2 au moins : validé	Niveau 0 et 1 : non validé, niveau 2 au moins : validé
UE3.2	Etre fonctionnaire CPE, garant du droit et acteur de la communauté éducative au sein du système éducatif			Obligatoire	13	23	170	10		
EC3A.2	La communication interpersonnelle au service de la dimension relationnelle de la fonction de CPE			Oblig.			49			
EC3B.2	Agir pour un climat serein : enjeux et modalités d'action			Oblig.	3	7	14		Épreuves orales et/ou écrites Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2	Épreuve orale et/ou écrite Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2
EC3C.2	Se former, s'autoformer et enseigner au et par le numérique			Oblig.	3		11	4	Épreuves orales et/ou écrites Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2	Épreuve orale et/ou écrite Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2
EC3D.2	Projet culturel : artistique, scientifique ou éducatif			Oblig.	2			6	Présentation du projet (écrit, oral, capsule vidéo, application mobile). Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2	Présentation et analyse personnelle d'un projet (écrit ou oral). Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2
EC3E.2	Langue vivante étrangère	EC3EA.2	Langue Vivante Etrangère : Allemand	1 choix			20		Épreuves écrites	Épreuve écrite
		EC3EB.2	Langue Vivante Etrangère : Anglais	1 choix	2		20		Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2	Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3), validé si niveau > ou = 2
		EC3EC.2	Langue Vivante Etrangère : Espagnol	1 choix			20			
EC3F.2	Spécialisation	EC3FA.2	Langues et interdisciplinarité	1 choix	3	4	9		Présentation du projet (écrit ou oral)	Présentation du projet (écrit ou oral)
		EC3FB.2	Allophonie et francophonie	1 choix		4	9		Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3)	Évaluation des compétences par niveau (0,1,2 et 3)
		EC3FC.2	Ecole inclusive	1 choix		4	9			
		EC3FD.2	Développement durable	1 choix		4	9		Validé si niveau > ou = 2	Validé si niveau > ou = 2
UE4.2	Se former à et par la recherche : Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel			Obligatoire	16	0	28	0		
EC4A.2	Séminaires communs			Oblig.	16		6		Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)	Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)
EC4B.2	Séminaires de recherche			Oblig.			22			

Maquette MASTER MEEF 3ème mention

Parcours : Éducation à la Santé et au Développement Durable : Interroger et Intervenir (ESDD2I)

UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs		Matières		MASTER 1						MASTER 2						
				Code UE / EC	Code matière	ECTS	Répartition des volumes (h)			Code UE / EC	Code matière	ECTS	Répartition des volumes (h)			
							CM	TD	TP				CM	TD	TP	
Transdisciplinarité des connaissances et développement de la pensée critique				UE1.1		32	43	73	18	UE1.2		6	3	24	0	
Langues vivantes				EC1A.1		5		20		EC1A.2		3		15		
Situer le processus adolescent et les politiques de la jeunesse				EC1B.1		5	14	10								
Transdisciplinarité des connaissances				EC1C.1		12	25	25								
Développement de la pensée critique				EC1D.1		5	4	16								
Psychosociologie des organisations										EC1E.2		3	3	9		
Formation naturaliste				EC1F.1		5		2	18							
Concevoir et animer des dispositifs				UE2.1		15	16	65	0	UE2.2		23	3	49	0	
Management de proximité										EC2A.2		3	3	12		
Communication et utilisation du numérique				EC2B.1		4		16		EC2B.2		3		12		
Conception des dispositifs et des programmes liés à l'ESDD				EC2C.1		7	10	20		EC2C.2		3		15		
Penser le groupe dans le cadre des dispositifs				EC2D.1		4	6	9								
Mise en situation et accompagnement groupal de la pratique				EC2E.1				20		EC2E.2				10		
Stage										EC2S.2		14				
Devenir acteur chargé de projets en ESDD				UE3.1		5	0	25	0	UE3.2		15	19	43	0	
Connaissance des politiques publiques et européennes en Santé et Développement Durable										EC3A.2		2	9	3		
Cartographie et connaissance des acteurs				EC3B.1		3		15								
Créer et entretenir un réseau de partenaires				EC3C.1		2		10		EC3C.2		2		10		
Montage et gestion de projet en ESDD										EC3D.2		6	10	10		
Employabilité et entrepreneuriat										EC3E.2		5		20		
Se former à et par la recherche : Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel				UE4.1		8	6	24	0	UE4.2		16	0	21	0	
Séminaires communs		Principes et modalités des recherches collaboratives		EC4A.1	EC4AA.1	8	6			EC4A.2	EC4AB.1	16				
		Les dispositifs méthodologiques					4									
		L'écriture à visée scientifique												6		
Séminaires de recherche				EC4B.1				20		EC4B.2				15		
TOTAUX						270	60	65	187	18		162	60	25	137	0

Maquette MASTER MEEF 3ème mention

Master MEEF - Éducation à la Santé et au Développement Durable : Interroger et Intervenir (ESDD2I)

M1

Codes UE / EC	UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	Codes matières	Matières	Type-élément	ECTS	Répartition des volumes (h)			M3C	
						CM	TD	TP	Modalités session 1	Modalités session de rattrapage
M1 ESDD2I	Master MEEF - Éducation à la Santé et au Développement Durable : Interroger et Intervenir (ESDD2I)									
UE1.1	Transdisciplinarité des connaissances et développement de la pensée critique			Obligatoire	32	43	73	18		
EC1A.1	Langues vivantes			Oblig.	5		20		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC1B.1	Situer le processus adolescent et les politiques de la jeunesse			Oblig.	5	14	10		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC1C.1	Transdisciplinarité des connaissances			Oblig.	12	25	25		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC1D.1	Développement de la pensée critique			Oblig.	5	4	16		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC1F.1	Formation naturaliste			Oblig.	5		2	18	Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
UE2.1	Concevoir et animer des dispositifs			Obligatoire	15	16	65	0		
EC2B.1	Communication et utilisation du numérique			Oblig.	4		16		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC2C.1	Conception des dispositifs et des programmes liés à l'ESDD			Oblig.	7	10	20		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC2D.1	Penser le groupe dans le cadre des dispositifs			Oblig.	4	6	9		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC2E.1	Mise en situation et accompagnement groupal de la pratique			Oblig.			20			
UE3.1	Devenir acteur chargé de projets en ESDD			Obligatoire	5	0	25	0		
EC3B.1	Cartographie et connaissance des acteurs			Oblig.	3		15		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC3C.1	Créer et entretenir un réseau de partenaires			Oblig.	2		10		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
UE4.1	Se former à et par la recherche : Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel			Obligatoire	8	6	24	0		
EC4A.1	Séminaires communs	EC4AA.1	Principes et modalités des recherches collaboratives	Oblig.			6			
		EC4AB.1	Les dispositifs méthodologiques	Oblig.	8		4			
EC4B.1	Séminaires de recherche			Oblig.			20		Avancement de son propre travail de recherche : écrit, oral ou poster (1 note)	Avancement de son propre travail de recherche : écrit, oral ou poster (1 note)

Maquette MASTER MEEF 3ème mention

Master MEEF - Éducation à la Santé et au Développement Durable : Interroger et Intervenir (ESDD2I)

M2

Codes UE / EC	UE - Unité d'Enseignement EC - Eléments constitutifs	Codes matières	Matières	Type-élément	ECTS	Répartition des volumes (h)			M3C	
						CM	TD	TP	Modalités session 1	Modalités session de rattrapage (y compris RSE)
M2 ESDD2I	Master MEEF - Éducation à la Santé et au Développement Durable : Interroger et Intervenir (ESDD2I)									
UE1.2	Transdisciplinarité des connaissances et développement de la pensée critique			Obligatoire	6	3	24	0		
EC1A.2	Langues vivantes			Oblig.	3		15		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC1E.2	Psychosociologie des organisations			Oblig.	3	3	9		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
UE2.2	Concevoir et animer des dispositifs			Obligatoire	23	3	49	0		
EC2A.2	Management de proximité			Oblig.	3	3	12		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC2B.2	Communication et utilisation du numérique			Oblig.	3		12		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC2C.2	Conception des dispositifs et des programmes liés à l'ESDD			Oblig.	3		15		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC2E.2	Mise en situation et accompagnement groupal de la pratique			Oblig.	14		10		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC2S.2	Stage			Oblig.						Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
UE3.2	Devenir acteur chargé de projets en ESDD			Obligatoire	15	19	43	0		
EC3A.2	Connaissance des politiques publiques et européennes en Santé et Développement Durable			Oblig.	2	9	3		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC3C.2	Créer et entretenir un réseau de partenaires			Oblig.	2		10		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC3D.2	Montage et gestion de projet en ESDD			Oblig.	6	10	10		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
EC3E.2	Employabilité et entrepreneuriat			Oblig.	5		20		Note de contrôle continu	Epreuve écrite de 2h (note) ou orale ou dossier à rendre
UE4.2	Se former à et par la recherche : Séminaires et mise en œuvre du mémoire universitaire professionnel			Obligatoire	16	0	21	0		
EC4A.2	Séminaires communs	EC4AC.2	L'écriture à visée scientifique	Oblig.	16		6		Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)	Mémoire écrit et soutenance orale (1 note)
EC4B.2	Séminaires de recherche			Oblig.			15			